

## LE RISQUE MAJEUR

*C'est un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.*

**Les risques identifiés sur la commune de Vias sont :**

- Des risques naturels, tels que les tempêtes et vents violents, les séismes, les inondations,
- des risques naturels, tels qu'une submersion marine,
- des risques technologiques, tels qu'une rupture de barrage.

## RAPPEL PRATIQUE

### Démarches d'indemnisation pour Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne à la possibilité de demander à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit :

- déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre par lettre recommandée avec accusé de réception,
- prendre des photos des objets et zones inondés,
- ne rien jeter avant le passage de l'expert,

(Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance et que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel).

## RENSEIGNEMENTS

**Vous êtes témoin d'un évènement, voici les numéros d'urgence à connaître :**

N° Urgence Européen : 112

SAMU : 15

SDIS (Pompiers) : 18

Police ou Gendarmerie : 17

Police municipale (bureau) : 04 67 21 79 76

Patrouille Police Municipale : 06 88 20 03 38

Mairie : 04 67 21 66 65

Fax : 04 67 21 52 21

Mail : [accueil-mairie@ville-vias.fr](mailto:accueil-mairie@ville-vias.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

### RADIOS LOCALES :

Radio One : 103 FM

RTL 2 littoral : 96.2 FM

France Bleu Hérault Montpellier : 101.1 FM

### SITES INTERNET UTILES :

Les services de l'Etat de l'Hérault : [www.herault.gouv.fr/Services-de-l-Etat](http://www.herault.gouv.fr/Services-de-l-Etat)

Vigilance météo Hérault : [www.vigilance.meteofrance.com/](http://www.vigilance.meteofrance.com/)

Ville de Vias : [www.ville-vias.fr](http://www.ville-vias.fr)

Alerte crues-inondations : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

### LE MOT DU MAIRE



*La sécurité des habitants de Vias fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.*

*Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.*

*Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement.*

*En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.*

*La Mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.*

*En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.*

**Jordan DARTIER**  
**Maire de Vias**



**LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS**  
*Consignes générales à respecter en cas de catastrophe naturelle ou technologique*

**DANS TOUS LES CAS :**

**AVANT**

Prévoir :

- Une radio portable équipée de piles
- Une lampe de poche (piles à vérifier)
- une réserve d'eau potable
- lors d'une pré-alerte, un sac contenant les affaires de première nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) - pour une éventuelle évacuation
- S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde

**PENDANT**

- Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque

**Consignes spécifiques :**

**Evacuation :**

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de première nécessité,
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consignes d'évacuation,
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

**Confinement :**

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche,
- Fermer ses portes et fenêtres, les calfeutrer,
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation,
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides,
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

- Ecouter la radio locale France Bleu / Radio One / RTL 2 (Pour information sur l'évolution de la situation)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (les enfants sont pris en charge par leurs enseignants)
- Ne pas téléphoner (sauf cas de nécessité vitale) pour libérer les lignes pour les secours

**APRÈS**

- Ecouter la radio
- Evaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses
- Se mettre à la disposition des secours

**RISQUE NIVEAU I**



**INONDATIONS - CRUES**

*Vias est exposée à différents types d'inondations :*

**Fluviales :**

- Les inondations fluviales peuvent être provoquées par :
- l'Hérault ( Envahissement par le secteur des Verdisses, franchissement ruisseau Ardaillou et le canal du Midi),
  - l'Orb (Envahissement du delta à l'aval de Béziers puis partie ouest de la commune en aval du canal par la côte ouest de Vias Plage)
  - le Libron (Débordements en amont du canal du Midi provoquant une montée des eaux du Libron par le Domaine La Jourdane et St Privat et sur certains lieux en aval du canal : campings, centre aéré du Libron et groupements d'habitations)

**Torrentielles**

- Les inondations torrentielles peuvent provenir des ruisseaux de l'Ardaillou et du Jouarel occasionnant des dégâts sur Vias centre en cas de fortes pluies.

**Submersion marine**

- Pré-alerte : La phase de pré-alerte est activée dès que la mer inonde le secteur du Trou du Ragout et/ou lorsque les vagues supérieures à 3-4 m atteignent les côtes de Vias.  
Plan action : Ce plan est déclenché lorsque les eaux envahissent Vias Plage par les embouchures des cours d'eau ancien Grau du Libron, Libron, etc... et/ou vagues supérieures à 5-6 m.  
Dans ce cas les consignes de sécurité à suivre sont :

**AVANT**

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture)
- Disposer d'un poste de radio à piles,
- Suivre les informations diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités

**PENDANT**

- A l'annonce de la montée des eaux, vous devez :
- Fermer portes, aérations, soupiraux... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
  - Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
  - Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

**APRÈS**

- Aérer et désinfecter les pièces,
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits
- Pour préserver votre santé, ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie
- Chauffer les locaux dès que possible
- Faire l'inventaire des dommages

**RISQUE NIVEAU II**



**RUPTURE DE BARRAGE**

Le plan de rupture du barrage du Salagou est déclenché suite à une information de la Préfecture ou des Services de Secours indiquant une rupture avérée ou imminente de l'ouvrage.

- Respecter les consignes données (évacuation ou non, itinéraires à emprunter)
- Ne pas revenir sur ses pas
- S'éloigner des ponts



**SÉISME**

**PENDANT**

- Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur
- Eviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches...
- Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz)

**APRÈS**

- Couper le gaz et l'électricité – pas de flamme
- Evacuer et s'éloigner des bâtiments ; rejoindre un endroit dégagé (une place par exemple...)
- Se conformer aux consignes données par les autorités

**RISQUE NIVEAU III**



**TEMPÊTES - VENT VIOLENT**

- Limiter les déplacements (dans la mesure du possible, rester chez soi)
- Ne pas s'abriter sous un arbre
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone,
- Respecter les déviations mises en place

**En cas d'avis d'évacuation, la municipalité a mis en place des centres d'accueil :**

- GYMNASE – Avenue Pierre Castel – 04 67 21 94 86
- ECOLE MATERNELLE LES COQUELICOTS – Avenue Pierre Castel – 04 67 21 69 15
- ECOLE PRIMAIRE JEAN MOULIN – Avenue de Béziers – 04 67 21 69 10
- ECOLE PRIMAIRE GENEVIEVE DE GAULLE – Avenue de Béziers – 06 73 48 93 99

**Communication avec la population**

- La municipalité diffuse les messages d'information et d'alerte par :
- Du porte à porte ou par téléphone assurés par la Police Municipale
  - Les panneaux lumineux (Rond point de Bessan et Rond point de Vias Plage)
  - Le site internet de la ville : [www.ville-vias.fr](http://www.ville-vias.fr)
  - La page Facebook de la ville : [Facebook Vias Méditerranée](https://www.facebook.com/ViasMediterranee)
  - Une permanence au standard téléphonique de la mairie durant tout l'évènement